

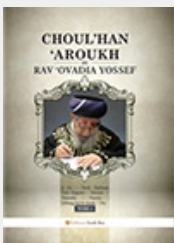


## Traité Chabbath

### Michna 6 - Chapitre 3

אין נותנין כלי תחת הנר לקבל את השמן; ואם נתנו מבעוד יום, מותר. אין ניאותין ממנו, לפי שאינו מן המוכן. מטלטלין נר חדש, אבל לא ישן; רבי שמעון אומר, כל הנרות מטלטלין, חוץ מן הנר הדולק בשבת. נותנין כלי תחת הנר לקבל ניצוצות; לא ייתן לתוכו מים, מפני שהוא מכבה

On ne met pas un récipient sous la lampe pour recueillir l'huile. Si on le met lorsqu'il fait encore jour, cela est permis. Mais on ne peut pas s'en servir (de cette huile) parce qu'elle n'était pas "préparée à cela" (à l'entrée de Shabbat). On peut déplacer toutes les lampes, sauf celle qui a brûlé pendant Shabbat. On peut mettre un récipient sous une lampe pour recueillir les étincelles, mais on n'y mettra pas d'eau parce qu'on éteint [par cela].



### Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)